



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01598

Numéro SIREN : 480 307 131

Nom ou dénomination : BDO FRANCE - Léger et associés

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2013 sous le numéro de dépôt 27439



1302746101

DATE DEPOT : 2013-03-21

NUMERO DE DEPOT : 2013R027439

N° GESTION : 2005B01598

N° SIREN : 480307131

DENOMINATION : BDO FRANCE - Léger et associés

ADRESSE : 113 rue de l Université 75007 Paris

DATE D'ACTE : 2012/12/31

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : DEMISSION D'ADMINISTRATEUR(S)

BDO France - Léger et Associés
SARL au capital de 50.000 €
Siège social : 113 rue de l'Université 75007 PARIS
RCS PARIS B 480 307 131

Tribunal de
Commerce de Paris
I R

21 MARS 2013

27439

N° DE DÉPÔT

05 B . 1598

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2012

PG

EC

L'AN DEUX MILLE DOUZE
Le 31 décembre à 11 h 30

Au siège social,

Les associés de la SARL BDO FRANCE - LEGER ET ASSOCIES ont été convoqués en assemblée générale ordinaire afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un cogérant.

Plus de la moitié des associés sont présents ou représentés. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Michel Léger préside la réunion en sa qualité de cogérant.

Monsieur Thierry PELAUT assume les fonctions de secrétaire de séance.

Le cabinet ARCADE AUDIT, Commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

Le Président met à la disposition des associés :
- le projet de résolution.

Les débats sont ouverts.

Après échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, il est procédé au vote de la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE :

L'assemblée générale prend acte de la cession par Monsieur Vincent BAILLOT des 100 parts sociales lui appartenant dans le capital de la Société et prend acte de sa démission de son mandat de cogérant.

- Elle lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat au titre d'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2012 et jusqu'à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

14 Pu

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par le Président et le Secrétaire.

Michel Léger
Président de séance



Thierry PELAUT
Secrétaire de séance

